



Mon proprietaire m arnaque

Par **thumerelle**, le **13/10/2009** à **22:43**

Bonjour, rn j'ai un souci avec mon proprietaire qui est un bailleur prive. il m'a deposé dans ma boîte au lettre son papier de taxe ordure menagere et son augmentation de loyer. normalement depuis aout 2004 date a laquelle mon baille a commencer . toute les annee il me donne se papier fin janvier pour ke je le regle debut fevrier. la je m'appercoit kil me roule depuis le debut il me fait payer taxe ordure menagere de son appart a rosendael car dans cetté immeuble il en a deux mai il en a un a malo les bain. normalement cette annee je doit lui regler 332 euros diviser par deux ca fait 166euros mai il m'a entourer le montant totale c a d malo et les deux appart a rosendael 476 euros divise par deux ki fait 238euros mai normalement je doit ke lui regler 166 euros et ce probleme dure depuis 2004; ke doit je faire de plus depuis 2004 il augmente le loyer en janvier avec taxe ordure menagere; ki m'arnaque car j'ai les preuve. et la il me demande maintenant selon la loi c'est a la date d'anniversaire selon le bail mai il fait ce qu'il veut depuis 5 ans rn j'ai j'ai eu de quittance de loyer malgre ke je lui est deja reclamer. il fait le sourd facon de parler. il y a deux en il a augmenter le loyer 2 fois en un ans. il m'a dit ke c'est normale. en 2004 il a fait des travaux dans cette apart abatu une cheminer dont il m'a dit ke les ancien locataire avait laisser l'electricite mai pas l'eau. or ke c'est faux il avait laisser les deux il devait regler ca consommation mai la jamais fete car je me suis renseigné a l'edf et a la lyonnaise des eaux; j'aimerais recuperer mon dû. il s'enrichi sur mon dos. de plus de 2004 a 2008 il m'avait brancher frauduleusement la lumiere des commun je paier pour les deux autres occupant une autre proprietaire et un locataire ki a mon proprietaire aussi. il n'a jamais reparer la minuterie de la lumiere commun et mon chere voisin nettoigner pas la lumiere d'ou j'avais des facture d'electricite de 73 euros alors ke je bosse et ke quand je rentre du boulot je mange et je vais dormir je ne regarde pas la tele car je bosse tot. que puis je faire contre cette fraude de mon proprietaire .pouvai vous m'aider sachant ke je ne peut pas me permettre de paier un avocat car je gagne ke le smic; merci d'avance de m'aider ou de m'aiguiller sur mes demarches il vous plait. merci

Par **jeetendra**, le **14/10/2009** à **08:58**

[fluo]ADIL du Nord[/fluo]rnLille : 2 rue Alexandre DesrousseauxrnRoubaix : 27 rue du Vieil AbreuvoirrnTourcoing: 5 rue de l'industriernDunkerque : 1 rue de Beaumont rnDouai : 64 rue de CanteleurnCambrai : 40 Bvd de la Liberté rnValenciennes : 32 rue Albert 1errnMaubeuge : 1 rue de NormandiernTéléphone : 0825 34 12 63rnE-mail : contact@adilnord.frrn rnBonjour, votre exasperation est legitime, contactez l'Association de défense de locataire Adil, adresses ci-dessus, courage à vous, cordialement.

Par **leuz**, le **28/08/2012** à **16:08**

LEUZ rn MON PROPRIO M ANARQUE VIA DES FACTURE D ELECTRICITE NE VENANT PAS D EDF ,MAIS EN SON NOM , rnQUE DOIS JE FAIRE ?

Par **cocotte1003**, le **28/08/2012** à **20:27**

bonjour, la revente d'électricité est illégale si vous avez un bail non meublé. Vous pouvez refuser de payer si la facture ne fait pas partie des communs et exiger un compteur électricité personnel, cordialement

Par **leg76**, le **15/11/2012** à **20:27**

bonjour pouvez vous me renseigner ma propio ne veux pas que je quitte mon logement avant 3 mois je sais quelle est dans ces droits bref en 1an et 8 mois de location de n ai jamais eu de quittance de loyé je l a soupconne de louer sans déclarer de plus je n ai jamais eu de double de m' mon bail et derniere choses j ai eu enormement de soucis dans ce logement mais trop gentil je n ai jamais rien dis et j ai réglé les problèmes moi meme que faire merci de me repondre